

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents :	19
Dont membres ayant voix délibérative :	15
Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le compte rendu du conseil d'université du 14 mars 2023 est approuvé.

Fait à Nîmes le 23 mai 2023

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

La séance est présidée par Benoit ROIG, président de l'université de Nîmes.

Membres avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Daniel Jean VALADE
Représentant de Nîmes Métropole

Monsieur Frédéric ESCOJIDO
Représentant de la ville de Nîmes

Monsieur Didier PAQUETTE
Représentant de la CFDT

Madame Valérie COURTIN
Directrice de l'école de Maïeutique

Madame Hélène GHESQUIERE
Présidente d'Entreprendre Pour Apprendre Occitanie

Madame Véronique PALMER
Directrice générale de l'UDAF

Monsieur Nicolas LEROY – Vice-président Administration
Élu – Collège A
« Unîmes Ensemble »

Madame Isabelle TECHER
Élue – Collège A
« Unîmes Ensemble »

Madame Isabelle ORTEGA
Élue – Collège B
« Unîmes Ensemble »

Madame Carine MOULIN
Elue - Collège Autres Personnels
« Unîmes avance 2020 »

Monsieur Sylvain RIGAUD

Élu – Collège B

« Unîmes Ensemble »

Monsieur Nabil GOMRI

Elu -Collège Autres Personnels

« Unîmes avance 2020»

Monsieur Adel HACHACHE

Elu - Collège Autres Personnels

« Ensemble »

Madame Mathilde HOUGET

Elue - Collège Usagers

« CAT »

Suppléante Mme Marine BERGER

Membres présents avec voix consultative :

Monsieur l'Agent Comptable de l'université de Nîmes

Fabrice JACQUET

Madame la directrice du service commun de la documentation

Anne-Laurence MENNESSIER

Monsieur le directeur du service universitaire des activités physiques et sportives

Grégory MARRALE

Madame Aline TEISSIER

Représentante de Mme la Rectrice de l'Académie de Montpellier

Membres invités :

Madame Axelle CADIERE

Vice-présidente Vie Etudiante

Monsieur Sylvain OLIVIER

Vice-président Formations

Monsieur Marc OLIVAUX

Vice-président Partenariats Relations Entreprises

Monsieur Rémi BOISSEL

Vice -président Etudiants.

Membres excusés :

Monsieur Serge LUMBROSO

Professeur/Coordinateur du site de Nîmes de l'UFR Médecine de Montpellier 1

Madame Karine WEISS

Elue Collège A

« Unîmes Ensemble »

Monsieur Raphaël STRETTI

Elu - Collège Usagers

« CAT »

Procurations :

Madame Madame Hélène CLUET

Directrice générale de la mutualité française grand sud donne procuration à Monsieur Roig

Secrétaires de séance :

Claire PERETTI

Service des affaires juridiques et de la commande publique

Informations du président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Approbation du compte rendu du conseil d'université du 12 décembre 2022.

Point 2. Approbation du compte rendu du conseil d'université du 9 janvier 2023.

Point 3. Approbation du contrat pluriannuel de site Occitanie Est 2021-2026 Volet Commun.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Point 4. Approbation des possibilités de repyramidage des enseignants chercheurs et notamment pour les maîtres de conférences de bénéficier d'une promotion interne pour accéder au corps des professeurs.

Point 5. Approbation de la mise en œuvre d'une prime en faveur des assistants de prévention.

FINANCIER

Point 6. Approbation du rapport des commissaires aux comptes.

Point 7. Approbation du compte financier 2022.

Point 8. Approbation du budget de la fondation Unîmes Université.

RECHERCHE

Point 9. Approbation de l'évolution des frais de gestion des contrats de recherche et abrogation de la délibération 2011-23.

FORMATIONS

Point 10. Approbation des Capacités d'Accueil Limitées et Capacités Offertes Limitées en Master 1ère année.

Point 11. Approbation de la création du parcours « Master 2 Digital Learning Management » au sein de la mention AES.

Point 12. Approbation de la procédure de validation des études supérieures (VES).

Point 13. Approbation de la composition des commissions d'examen des vœux des candidatures en master.

VIE ETUDIANTE

Point 14. Approbation des modifications apportées au calendrier universitaire 2022-2023.

Point 15. Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre du FSDIE Collectif.

Point 16. Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre de la CVEC.

UNIFOP

Point 17. Approbation de révisions des modalités de contrôle des connaissances du D.U. Approfondissement en généalogie.

Questions diverses.

Informations du président :

Le président ouvre la séance par quelques informations générales portant notamment sur :

- la signature du contrat établissement 2021-2026 prévue le 20 mars 2023 à Paris en présence de la ministre.
- la période des mouvements sociaux : l'université n'a pas été impactée. Il tient à féliciter les étudiants qui se sont mobilisés de manière pacifique.
- Travaux Hoche : le bâtiment neuf qui va abriter les Sciences et les nouveaux amphis avance bien avec une livraison prévue pour le mois de juin.

Les déménagements du site Gis et de la plateforme de recherche des Carmes sont prévus quant à eux pour juillet/août 2023. Les bâtiments neufs pourront être occupés dès la rentrée.

- Hoche 2 : le chantier de réhabilitation suit son cours. Une réunion avec les services de la ville et le maître d'œuvre doit se tenir bientôt afin de décider de l'implantation du chantier. On peut espérer un début des travaux dès le mois d'avril pour une livraison de l'intégralité du site en 2025.

En termes d'événements :

- **Du 13 au 17 mars 2023** se déroulera « La semaine du cerveau ». Organisée chaque année au mois de mars depuis 1999, la semaine est coordonnée en France par la Société des Neurosciences. Cette année, Nîmes est reconnue Ville Haute de la Semaine du Cerveau.

4 conférences thématiques sont prévues :

- ☞ **3 Mars 2023** - *La maladie d'Alzheimer, du diagnostic aux nouvelles thérapies* : Bruno Dubois
- ☞ **14 Mars 2023**- *Les bienfaits de la méditation de pleine conscience* : Brigitte Quignon, Fabricio Pereira et Tu-Anh Tran
- ☞ **15 Mars 2023** - *Cerveau, anorexie, obésité et addiction "est-ce que le cerveau décide de faire du sport ?"* : Valérie Compan
- ☞ **16 Mars 2023** - *Agir sur le vieillissement cérébral* : Laurie Galvan

On notera la participation de M. Bruno Dubois neuropsychologue et directeur de l'Institut de la Mémoire et de la Maladie d'Alzheimer à l'hôpital de la Salpêtrière à Paris.

- **16 mars 2023** : sont organisées sur le site Vauban les 1ères rencontres départementales du sport gardois. Ces rencontres sont initiées dans une démarche de concertation du département en vue de l'élaboration d'un schéma département du sport : Le sport pour tous.

- **Vendredi 17 mars** : l'université accueille la finale régionale de ma thèse en 180 secondes.

20 doctorants prendront part à cette finale dont 4 doctorants du collège LR.

4 prix seront décernés. Belle mise en lumière : 1 ère année que l'événement se déroule à l'université.

- **Du 3 au 8 avril 2023** se déroulera le Printemps des arts dans le cadre des Journées des arts et de la culture de l'enseignement supérieur organisées à l'échelle nationale.

- **6 avril 2023** : avant-première du festival « Une salle sous les étoiles » avec la projection du film « Bohemian Rhapsody » en version karaoké.

- Installation du Distrib : le 7 février dernier, un distributeur de produits d'hygiène gratuits a été installé sur le site Vauban de l'université. Les étudiants ont donc désormais accès gratuitement à ces produits sur simple présentation de leur carte étudiante. 1500 produits ont déjà été retirés. Dispositif qui prend sa place auprès des étudiants.

- Sport : la troupe de danseuses de l'université de Nîmes a été sélectionnée pour participer, dans le cadre des rencontres nationales universitaires de danse qui se dérouleront du 5 au 12 juin 2023, à un échange avec 11 autres universités à l'île de la Réunion. Il s'agit d'une belle opportunité pour ces danseuses.

L'université a décidé de se mobiliser pour aider au financement des frais. Le président se dit fier de cette sélection.

- COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance) : il s'agit de contrats dont l'université bénéficiera dès la 2ème vague (automne 2023). Contrat entre l'État et un établissement, les COMP permettent, sous contrôle de performance, d'apporter un complément de financement fléché sur des priorités stratégiques partagées par le ministère et l'établissement lui-même. L'objectif étant de renforcer l'autonomie et la responsabilisation des universités. Bonne nouvelle pour l'université de Nîmes.

Enfin le président annonce que la visite de la ministre se profile pour début avril. Il estime sa venue historique pour l'établissement.

Il laisse la parole aux membres et sans remarques de leur part débute l'ordre du jour

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil d'université du 12 décembre 2022.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-04

Unanimité

Le compte-rendu de la séance du conseil d'université du 22 décembre 2022 est approuvé.

Point 2 : Approbation du compte rendu du conseil d'université du 9 janvier 2023.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-05

Unanimité

Le compte-rendu de la séance du conseil d'université du 9 janvier 2023 est approuvé.

Point 3 : Approbation du contrat pluriannuel de site Occitanie Est 2021-2026 Volet Commun.

Le président revient sur le contrat passé entre l'état et les établissements.

Il fait un bref rappel sur l'ordonnance de 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La COMUE, qui n'a pas donné satisfaction est devenue, via convention, une Coordination Territoriale.

Les établissements signataires de la convention ont souhaité poursuivre et amplifier les actions précédemment portées, et mettre en œuvre des actions nouvelles et faire vivre la Coordination Territoriale Occitanie Est (CTOE) sous la forme d'une coordination régulière de leurs missions de formation et d'insertion professionnelle, de recherche et d'innovation, d'internationalisation et de vie de campus.

Le volet commun doit désormais être signé pour pouvoir entériner nos contrats spécifiques.

Ce contrat présente les actions minimales articulées autour de 4 axes sur lesquelles les établissements signataires s'engagent :

- Axe 1 : Favoriser le maillage territorial de l'enseignement supérieur ;
- Axe 2 : Placer l'étudiant au cœur de la politique de site ;
- Axe 3 : Favoriser la visibilité et l'attractivité du site à l'international ;
- Axe 4 : Poursuivre les actions de politique de site.

Mme Ortega interroge sur l'éventuel redécoupage des grandes régions et l'impact que cela aurait sur le statut de Ville d'Équilibre de Nîmes.

Le président répond que Carole Delga a fait savoir, au sortir d'un entretien avec le Président de la République que ce redécoupage n'était pas à l'ordre du jour.

Le président se dit satisfait de la signature de ce contrat.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-06

Unanimité

Le contrat pluriannuel de site Occitanie Est 2021-2026 Volet Commun est approuvé.

Point 4 : Approbation des possibilités de repyramidage des enseignants chercheurs et notamment pour les maîtres de conférences de bénéficier d'une promotion interne pour accéder au corps des professeurs.

La parole est donnée au Vice-président Administration et Finances de l'université.

Ce repyramidage est une application de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche qui permet aux maîtres de conférences, sous certaines conditions d'ancienneté et qui sont titulaires de la HDR, de pouvoir passer Professeur des Universités selon un contingent attribué par le ministère.

L'université s'est vue attribuée un poste l'an dernier. Cette année elle bénéficie à nouveau d'un poste et de deux pour l'an prochain. Ces attributions sont assorties de section disciplinaire, l'idée étant de réduire les inégalités de répartition en MCF et PR.

Cette année le poste attribué correspond à la section 74 (STAPS) mais l'université ne possède pas de MCF éligible.

L'établissement est donc en difficulté. Dans ces conditions, à titre exceptionnel, l'université choisit de ne pas pourvoir ce poste cette année et d'en garder le bénéfice en en reportant l'attribution à la fin d'exercice (2026).

Il est donc proposé aux membres du conseil de reporter l'attribution de ce poste. Cela permettra de promouvoir un collègue qui correspondra aux critères du ministère. Il précise que le report se fera de manière automatique. En complément, le Vice-président Administration et Finances évoque un point qui concernera le prochain conseil d'université sur les modalités par lesquelles, via des LDG, doivent s'opérer ces repyramidages.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-19

Unanimité

Le report de la possibilité de repyramidage d'une poste enseignant-chercheur dans le corps des professeurs d'université est approuvé.

Le point 5 est reporté car les rapports d'activité des assistants de prévention n'ont pas été rédigés.

Point 6 : Approbation du rapport des commissaires aux comptes.

Mme Mercier commente la présentation diffusée et rappelle les missions des commissaires aux comptes à savoir, certifier que les comptes annuels sont réguliers sincères et donnent une image fidèle des résultats d'opérations d'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et de patrimoine de l'entité.

La finalité de la mission étant d'attester que l'information financière est fiable.

La mission est une mission d'audit permanent, avec un travail sur les procédures de l'établissement ainsi que de rapprocher les écritures comptables de pièces.

En conclusion elle certifie que les comptes annuels de l'université sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'université à la fin de cet exercice.

Elle tient à remercier le service DAF AC pour son accueil.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-07

Unanimité

Le rapport des commissaires aux comptes est approuvé.

Point 7 : Approbation du compte financier 2022.

L'agent comptable prend la parole et présente les documents transmis aux membres dont l'annexe du compte financier validé par les commissaires aux comptes, la liasse des comptes budgétaires ainsi que le rapport de l'ordonnateur.

A noter

➤ Forte évolution au niveau des emplois : le ministère a octroyé un certain nombre d'emplois (214 pour 2021 et 228 en 2022). Légère augmentation aussi des contrats de recherche pour un plafond global d'emplois de 272 ;

➤ 2 M supplémentaires en masse salariale sur 2021 déjà notamment financée par l'Etat à hauteur de 16M et par l'établissement et les autres subventions à hauteur de 3.6M

Forte progression sur 3 ans.

➤ En investissement : taux d'engagement important à 90% ;

➤ Recettes : évolution de la subvention pour charge de service public : +1.2M sur un an.

➤ Ressources propres : +6%.

Le fonds de roulement est très largement supérieur au seuil de vigilance. L'établissement est en très bonne santé financière.

Le président souligne la politique d'investissement de l'université très axée en faveur de l'étudiant.

On investit beaucoup grâce aussi à des partenariats. L'établissement bénéficie d'une situation financière qui permet de donner une visibilité pour espérer d'autres investissements. Cela permet de se projeter de manière sereine.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-08

Unanimité

Le compte financier 2022 est approuvé.

Point 8 : Approbation du budget de la Fondation UNIMES Université.

Le président rappelle que la fondation Unîmes Université, qui vient d'être lancée, a besoin pour fonctionner et notamment percevoir des dons, doit au préalable faire valider par délibération son budget.

Il précise que ce budget a été soumis au rectorat qui vient d'indiquer qu'il n'est pas souhaitable que ce budget soit voté en séance aujourd'hui.

Il donne la parole à Mme Teissier qui représente le rectorat. Cette dernière explique que ce budget arrive en décalage du vote du budget initial de l'établissement, or il aurait dû, soit y être intégré soit annexé.

Les services du Rectorat ont interrogé le ministère et souhaiterait attendre son aval au préalable du vote afin de s'assurer que le cadre réglementaire est respecté.

Le DGS résume : le rectorat souhaiterait que le budget de la fondation soit annexé au budget initial. Ce qui n'est pas possible car le budget de l'université a été voté au mois de décembre dernier. Il interroge Mme Teissier : comment faire pour ne pas perdre une année sachant que la fondation a des chèques à encaisser.

Mme Teissier comprend mais explique que le rectorat souhaiterait s'assurer de la démarche à adopter pour que ce budget soit valablement exécutoire. Elle précise que les documents relatifs à ce budget n'ont pas été transmis au service régional dans les délais, permettant ainsi son examen en amont. Seuls les « slides » présentés en conseil de gestion de la fondation ont été portés à leur connaissance.

Le DAF AC prend la parole et indique pour sa part, avoir pris l'attache du ministère, qui lui-même a transmis les interrogations au MESRI. Il se dit toujours en attente de réponses. Il précise avoir aussi discuté de ce point avec les services du rectorat. Malgré tout il rappelle que, pour que ce budget soit exécutoire, il doit être voté en conseil d'université.

Il explique qu'à l'heure actuelle, il est dans l'incapacité de payer ou d'encaisser pour le compte de la fondation, au risque de se retrouver en gestion de fait.

S'il a bien conscience que le budget doit être annexé, les textes ne sont pas, selon lui, très précis non plus.

Au vu de la situation, il souhaiterait de la souplesse afin que la Fondation puisse fonctionner.

Il rappelle par ailleurs que le risque est faible dans la mesure où le budget ne comporte pas de trésorerie.

Mme Teissier se dit bien consciente de l'urgence dans laquelle se trouve l'établissement, mais pour autant et par souci prudentiel elle tient à alerter. Elle ajoute qu'elle n'avait pas réalisé que ce budget allait être voté aujourd'hui

Le président intervient : il s'agit d'un budget modeste, à hauteur de 126K euros. Est-il envisageable de soumettre à l'avis des membres ce budget avec réserves et dans l'attente de l'accord des autorités de tutelle ?

Cela permettrait d'éviter la convocation d'un conseil d'université spécifique.

Mme Teissier répond que ce n'est pas dans le cadre des procédures d'adoption budgétaire et rappelle qu'en cas de refus de la part du ministère, un nouveau conseil d'université devra être réuni. La délibération prise ce jour pourrait être par ailleurs rejetée.

Le président comprend et décide de soumettre le budget de la fondation au vote.

Le DAF AC présente donc le budget comme suit :

➤ **126 000 € d'autorisations d'engagement dont :**

- 40 000 € personnel.
- 86 000 € fonctionnement.
- 0 € investissement.

➤ **126 000 € de crédits de paiement dont :**

- 40 000 € personnel.
- 86 000 € fonctionnement.
- 0 € investissement.
- 126 000 € de recettes.
- 0 € de déficit budgétaire.

Prévisions comptables suivantes :

- 0 € de variation de trésorerie.
- 0 € de résultat patrimonial.
- 0 € de capacité d'autofinancement.
- 0 € de variation de fonds de roulement.

Le président insiste : il s'agit d'un budget modeste qui ne présente pas d'aspérités notables : l'idée est la mise en marche de la fondation et notamment d'encaisser les dons des fondateurs afin de pouvoir mettre en œuvre les actions en faveur des étudiants. Il s'agit là d'un engagement qui tient à cœur à l'université.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-09

Unanimité

Le budget de la fondation Unîmes Université est approuvé sous réserves de l'approbation des autorités de tutelle, qui dispose d'un mois pour se prononcer, en vue de rendre le budget exécutoire.

Point 9 : Approbation de l'évolution des frais de gestion des contrats de recherche.

Sur ce point le DGS prend la parole.

Ce vote va dans le sens de l'évolution des recettes de l'établissement.

A l'heure actuelle 76% des recettes proviennent du ministère contre 88 % il y a 4 ans.

Sous l'impulsion du président, l'université a répondu à de nombreux appels à projet.

L'augmentation des frais de gestion des contrats de recherche s'inscrit dans une orientation stratégique de l'établissement et se conforme à la demande du rectorat sur le domaine.

L'objectif est, par ces appels à projet, d'atteindre 30K de recettes supplémentaires par an.

Le président souligne que certaines universités pratique un taux de 20%.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-10

Unanimité

Les frais de gestion des contrats de recherche sont approuvés.

Point 10 : Approbation des Capacités d'Accueil Limitées et Capacités Offertes Limitées en Master 1ère année.

Le vice-président Formation prend la parole.

Suite à un premier vote validant les capacités d'accueil limitées en Master 1ère année, il a été décidé d'ajuster les capacités d'accueil en des capacités offertes limitées (COL).

Ces COL permettent de prévoir des places supplémentaires pour les redoublants éventuels ou encore pour des étudiants extracommunautaires qui souhaiteraient s'inscrire en master.

Le document présenté fait apparaître le nombre de candidats possibles par formation.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-11

Unanimité

Les capacités d'accueil limitées et les capacités offertes limitées en master 1ère année sont approuvées sont approuvées.

Point 11 : Approbation de la création du parcours « Master 2 Digital Learning Management » au sein de la mention AES.

Le vice-président Formation indique que cette création correspond à l'augmentation de notre offre en master qui s'adapte le mieux possible au territoire gardois et à la situation du tissu socioéconomique régional mais aussi national.

Ce master s'inscrit dans la continuité de l'obtention du master Management des Risques de la mention Administration Economique et Sociale. Le département Droit, Economie, Gestion entend créer un parcours de Master 2 intitulé « Digital Learning Manager ».

Cette formation innovante intervient dans un secteur en pleine expansion, du fait de la digitalisation de nombreuses entreprises. L'université de Nîmes s'inscrit dans le développement continu des compétences numériques, notamment à travers le projet et le label lié : DemoES (Démonstrateur numérique de l'Enseignement supérieur) porté par l'université.

Il souligne que c'est une formation qui n'existe pas dans le sud de la France.

Le vice-président Partenariats Relations Entreprises complète : dans le cadre de ce master, l'université saisit une opportunité dans un contexte de révolution numérique qui touche tous les secteurs d'activités.

Ce master s'adresse à des gens déjà en poste qui souhaitent monter en compétence, et vise à leur permettre de développer tous les modes de communication à distance.

Il s'agit d'un master très innovant avec des blocs interchangeables, essentiellement ouvert à la formation professionnelle cette année.

Le seul master concurrent est celui qui se dispense à Lille mais qui ne comporte pas de versant gestion de projet comme celui proposé à l'université de Nîmes.

Il conclut que l'accès à cette formation est ouvert à un public assez large.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-12

Unanimité

La création du parcours Master 2 Digital Learning Management est approuvée.

Point 12 : Approbation de la procédure de validation des études supérieures (VES).

Le vice-président Formation prend la parole : une procédure a déjà été instaurée à l'université mais cette nouvelle proposition vient préciser la composition des jurys qui seront ensuite appuyés par arrêtés.

Pour rappel : La VES permet à un candidat d'obtenir tout ou partie d'un diplôme par reconnaissance de ses études suivies en France ou à l'étranger et peut donner lieu à validation de toutes études supérieures suivies par le candidat dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-13

Unanimité

La procédure de validation des études supérieures (VES) est approuvée.

Point 13 : Approbation de la composition des commissions d'examen des vœux des candidatures en master.

Le vice-président Formation poursuit : il s'agit de préciser la règle commune aux compositions des commissions d'examen des candidatures en L2, L3 et Master déposées via les plateformes ECandidat et Trouver Mon Master. Des arrêtés viendront appuyer cette délibération.

Le président rappelle que les établissements font face à de nombreux recours d'étudiants qui font de manière régulière appel à des avocats spécialisés dans le domaine.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-14

Unanimité

La composition des commissions d'examen des candidatures en Master est approuvée.

Point 14 : Approbation des modifications apportées au calendrier universitaire 2022-2023.

Le vice-président Formation présente les modifications apportées au calendrier universitaire 2022-2023.

- Le samedi 3 juin : l'établissement sera ouvert. Cette ouverture n'était pas prévue dans la version antérieure
- Le lundi 5 juin : suite à une erreur de saisie, l'établissement était fermé, cela est rectifié dans cette nouvelle version.

L'établissement est donc ouvert pour la session de rattrapage des examens des semestres 1,3 et 5.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-15

Unanimité

Les modifications portées au calendrier universitaire 2022-2023 sont approuvées.

Point 15 : Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre du FSDIE Collectif.

La vice-présidente Vie Etudiante présente ce point.

Elle rappelle que le FSDIE collectif a pour objet de financer certains projets portés par des étudiants.

La commission s'est tenue le 24 février dernier et portait sur des demandes de financements à titre rétroactif pour un montant total de 874 €.

A noter concernant l'association AHU -Stop Fischa portée par des étudiants de l'association Histoire qui ont souhaité mener une action dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et qui ont choisi de faire intervenir l'association stop Fischa en vue de délivrer des informations autour des cyberviolences

sexistes et sexuelles. Le financement total de l'opération a été sollicité par l'association, mais le FSDIE prévoyant aussi une part de financement propre, la commission a décidé de réclamer le 1euro symbolique seulement.

Mme Ortega se réjouit de l'implication des étudiants de la filière Histoire.

La vice-présidente Vie Etudiante précise que les dossiers ajournés sont en attente de justificatifs.

Le vice-président Etudiant regrette le peu de dossiers déposés et estime qu'une réflexion est à mener afin d'encourager et financer la vie étudiante par les étudiants.

Le président acquiesce.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-16

Unanimité

Le versement des sommes allouées dans le cadre du FDSIE Collectif est approuvée.

Point 16 : Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre de la CVEC.

La vice-présidente Vie Etudiante poursuit en présentant les projets relevant du budget de la CVEC menés par des personnels de l'université pour un montant de 23259.22 €.

L'université met tout en œuvre à destination des étudiants et en faveur de l'amélioration de leurs conditions de vie avec, entre autres, la mise en place de journées de consultation d'addictologie et d'ateliers de formation aux gestes de première urgence.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-17

Unanimité.

Le versement des sommes allouées dans le cadre de la CVEC est approuvé.

Point 17 : Approbation de révisions des modalités de contrôle des connaissances du D.U. Approfondissement en généalogie.

Le vice-président Formation revient sur les modifications apportées.

Le document présenté lors du dernier conseil d'université doit être rediscuté car il présentait des incohérences. Les modalités de contrôle des connaissances sont à nouveau soumises aux membres selon une formulation plus explicite et non confusante à savoir :

- la partie du texte dans la section « Evaluation » de la fiche du D.U. L'attribution du Diplôme d'Université se fera par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 à tous les modules et supérieure ou égale à 05/20 au module « mémoire » a été supprimée.
- dans le tableau la notion de la « note minimale de 05/20 » a été ajoutée,
- la mention de compensation « oui » a été intégrée en lieu et place de la mention « non ».

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-18

Unanimité

Les révisions des modalités de contrôle des connaissances du De l'Approfondissement en Généalogie sont approuvées.

Au terme de l'ordre du jour, le président donne la parole au vice-président Etudiant dont le mandat arrive à échéance.

Celui-ci tient à remercier le président et l'équipe de direction, pour les travaux et projets menés par l'université. Il remercie par ailleurs l'ensemble des membres du conseil pour les échanges en séance toujours enrichissants. Il remercie sa prédécesseure pour son accompagnement dans ses débuts de mandat ainsi que les élus

étudiants, Louise Da Costa, Ana Flourey, Pierre Foissey et Alix Tate qui ont tenu leur engagement sur leur temps personnel et universitaire.

Il espère que les réflexions sur l'avenir de la jeunesse seront au cœur des prochaines discussions.

Le président le remercie une nouvelle fois pour son implication durant son mandat.

Il donne la parole aux membres.

M. Valade auquel s'associe M. Escojido tient à féliciter l'université pour la création du Diplôme Universitaire Secrétaire de Mairie. Il estime qu'il s'agit d'une belle initiative pour la fonction publique et qui donne une très belle image de l'université de Nîmes auprès des collectivités.

Il conclut en s'adressant à Mme Teissier, espérant compter sur la compréhension des services du rectorat dans la bonne marche de la Fondation Unîmes Université.

La parole est une nouvelle fois donnée aux membres et en l'absence de remarques le président clôture la séance.